

L'éco-prêt à taux zéro en Pays-de-la-Loire

Un fort essoufflement du dispositif avec seulement 590 prêts au 1^{er} trimestre 2012, soit 3 % des aides accordées depuis avril 2009

Seulement 590 prêts écologiques à taux zéro (dits « éco-PTZ ») ont été accordés en Pays de la Loire au 1^{er} trimestre 2012, pour un total de 3 221 prêts sur 12 mois et 18 659 depuis la création du dispositif il y a 3 ans. Ce recul est observé sur l'ensemble du territoire national. Le nombre d'éco-PTZ accordés ce trimestre ne représente ainsi que 3 % de l'ensemble des prêts octroyés depuis 3 ans et que 17 % de celui des 12 derniers mois. La contribution de la région reste forte et assez stable avec environ 9 % de la production nationale. Depuis la mise en place de l'éco-PTZ, 1 résidence principale sur 84 a bénéficié de l'aide dans la région contre 1 sur 144 au plan national (2nde place derrière la Bretagne). La Vendée avec 1 résidence principale sur 65 occupe la première marche du podium.

L'éco-PTZ est utilisé principalement pour les logements individuels (96,4 % pour la région) et par les propriétaires occupants (90,4 % pour la région).

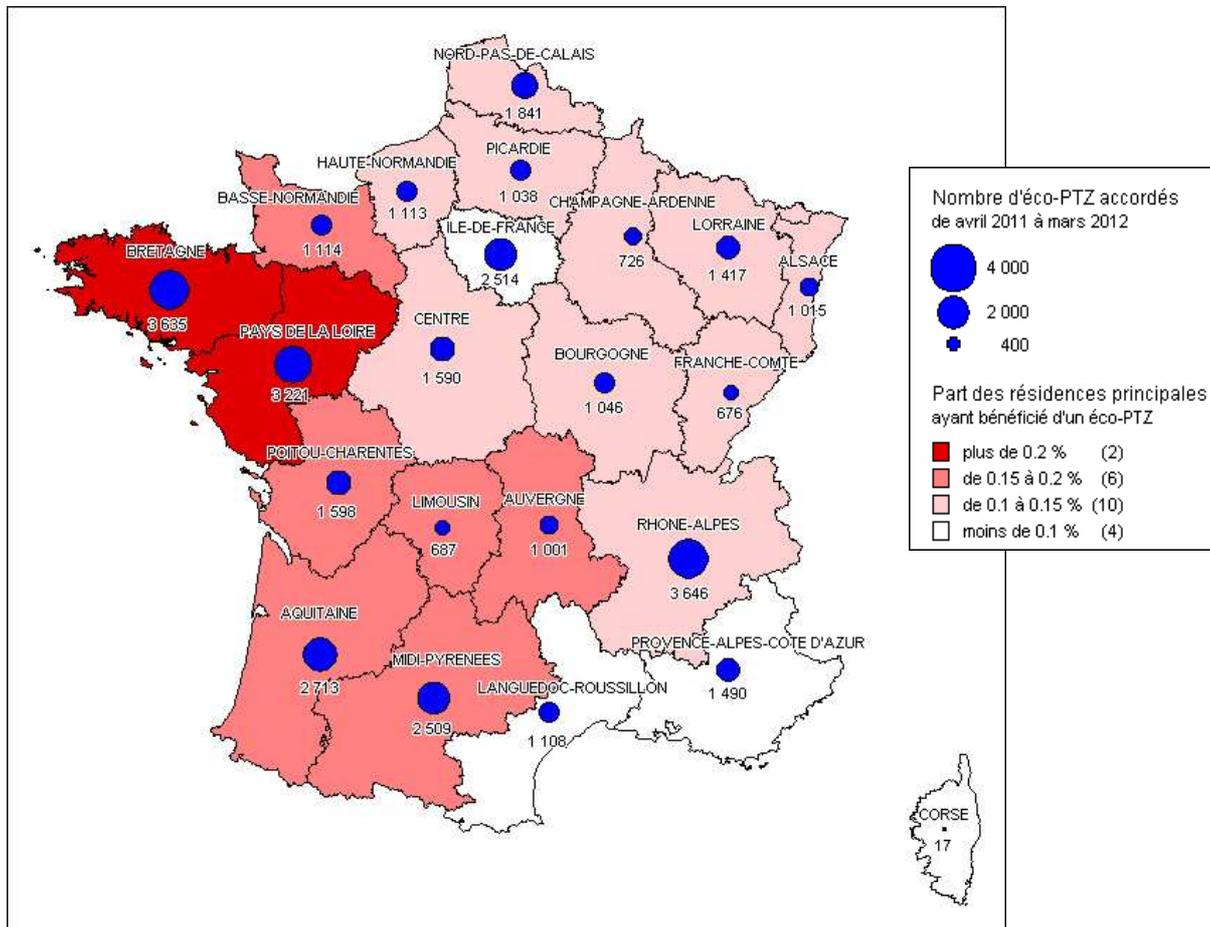
Les opérations de rénovation thermique bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 80 % des cas des bouquets de travaux. Les travaux les plus fréquents sont les remplacements de fenêtres ou portes (77 % des bouquets) et les travaux d'isolation de toiture (62 % des bouquets). Les travaux d'assainissement non collectifs sont en forte progression à 19 % contre 9,5 % au plan national.

Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 18 108 € en Pays de la Loire (8 % de moins que le niveau national) et le prêt couvre en moyenne 88 % des montants engagés.

Après 3 années d'existence, 1 résidence principale sur 84 a profité d'un éco-PTZ dans la région

Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, 3 221 éco-PTZ ont été accordés en Pays de la Loire, soit 9 % des prêts autorisés sur le territoire national. Les Pays de la Loire occupent la troisième place derrière Rhône-Alpes (3 646 prêts) et la Bretagne (3 635 prêts). Depuis la mise en place de l'éco-PTZ il y a 3 ans le 1^{er} avril 2009, ce sont 18 659 prêts qui ont été souscrits dans la région, première région avec 7 prêts de plus que Rhône-Alpes !

D'avril 2011 à mars 2012, une résidence principale sur 487 a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 770 au plan national. Il s'agit du deuxième taux le plus important derrière la Bretagne (une résidence principale sur 399) et devant le Limousin (une sur 507). Plus généralement, les habitants de l'ouest et du sud-ouest font plus appel à cette mesure. L'intérêt est en revanche beaucoup moins marqué dans le sud-est (une résidence principale sur 1 503 en région PACA) et surtout en région parisienne (une résidence principale sur 1 962). Depuis la création de l'aide une résidence principale sur 84 a profité de l'aide dans la région contre une sur 144 au plan national, soit la seconde position derrière la Bretagne (une résidence principale sur 80).

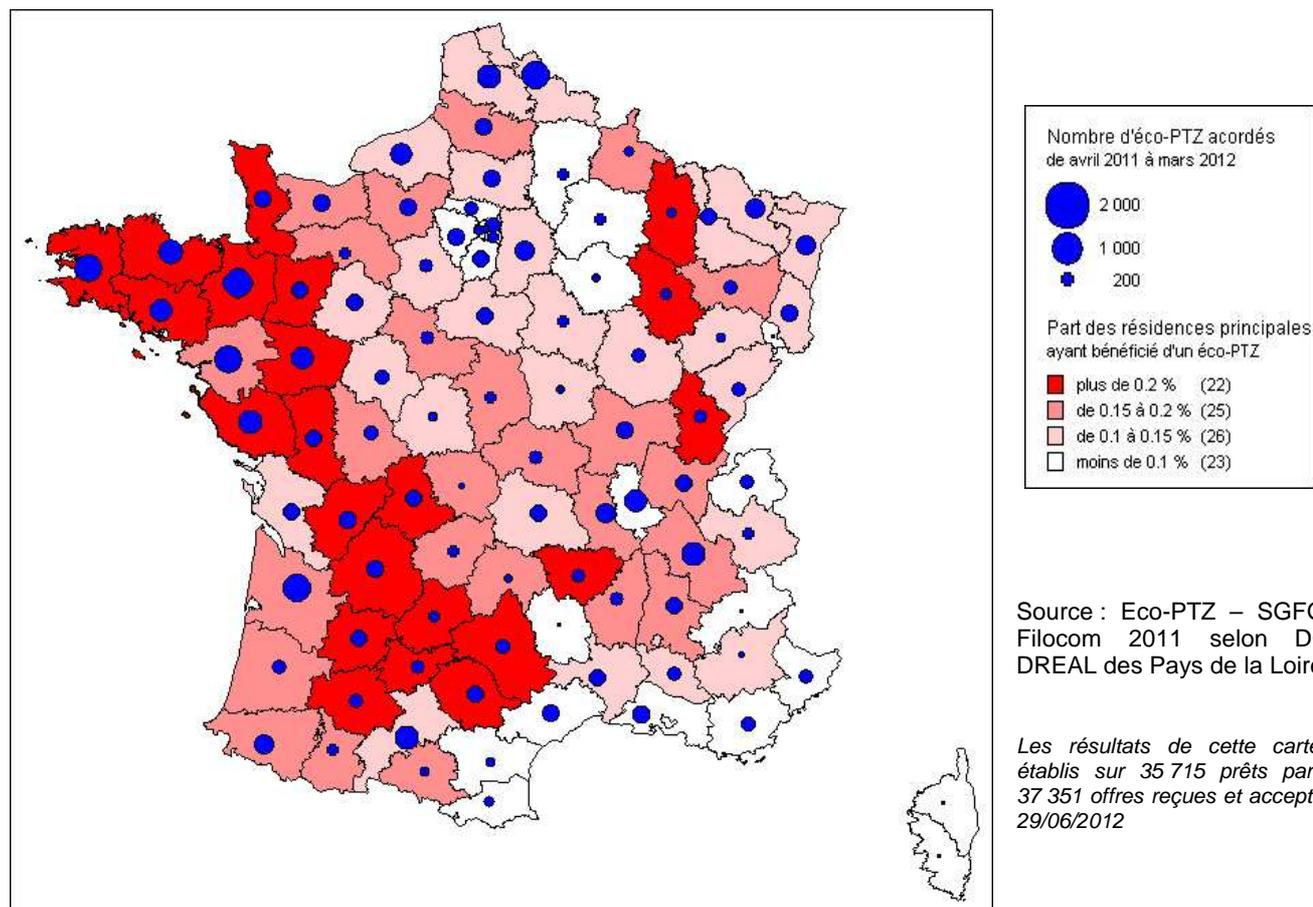


Source : Eco-PTZ – SGFGAS / Filocom 2011 selon DGI – DREAL des Pays de la Loire

Les résultats de cette carte sont établis sur 35 715 prêts parmi les 37 351 offres reçues et acceptées au 29/06/2012

La Vendée championne de l'éco-PTZ : 1 résidence principale sur 65 en a bénéficié en 3 ans

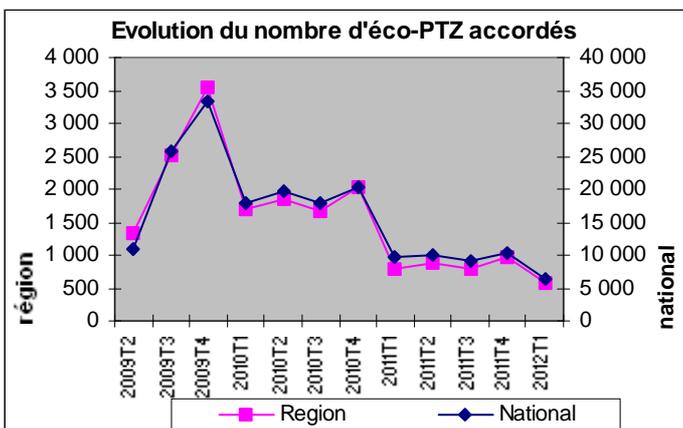
Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 1 001 prêts accordés en un an, se situe sur la 4^{ème} marche du podium derrière l'Ille-et-Vilaine (1 135 prêts), le Nord (1 079) et la Gironde (1 044). Les départements de la Vendée et du Maine-et-Loire se positionnent en 10^{ème} et 12^{ème} place avec respectivement 747 et 723 prêts souscrits. La Mayenne et la Sarthe se retrouvent en milieu de classement (38^{ème} et 44^{ème} rang) avec 385 et 365 résidences principales aidées.



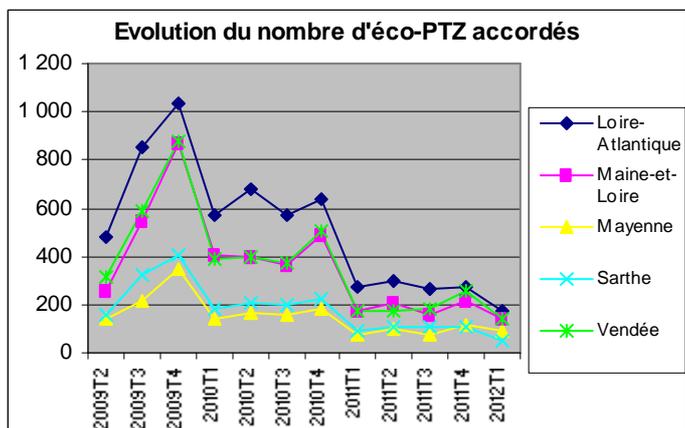
En valeur relative sur 12 mois, l'analyse est différente. Le département de la Mayenne se positionne à la 4^{ème} place du classement national avec une résidence principale sur 343 ayant profité d'un éco-PTZ au cours des 12 derniers mois, devant la Vendée en 6^{ème} position (1 résidence principale sur 379). Le Maine et Loire est plus loin à la 19^{ème} position (1 résidence principale sur 469 sur 12 mois). La Loire-Atlantique est 32^{ème} avec une résidence principale concernée sur 569 et la Sarthe en 48^{ème} position (une sur 672). Après 3 années d'existence de l'éco-PTZ, la Vendée est le département ayant le plus mobilisé ce dispositif (1 résidence principale sur 65). La Mayenne occupe la 7^{ème} position avec une résidence principale sur 72.

Seulement 590 éco-PTZ accordés au 1^{er} trimestre 2012 : 39 % de moins qu'au trimestre précédent et 26 % de moins qu'au 1^{er} trimestre 2011.

L'éco-PTZ a été mis en place le 1^{er} avril 2009. Au 2nd trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. L'intérêt pour cette aide s'est ensuite confirmé pour atteindre 33 350 éco-PTZ délivrés au 4^{ème} trimestre 2009, dont 3 550 en Pays de la Loire. Une chute importante a ensuite été observée au 1^{er} trimestre 2010, avec deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire



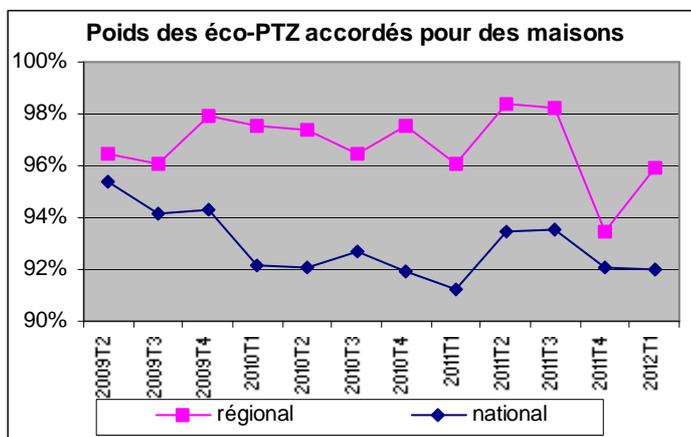
Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Tout au long de l'année 2010, le nombre d'éco-PTZ consentis est resté assez stable, compris selon le trimestre, entre 1 670 et 2 030 prêts dans la région et entre 17 700 et 20 400 prêts au plan national.

Entre le 4^{ème} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011, le nombre d'éco-PTZ a de nouveau fortement chuté en lien, notamment, avec le non cumul possible depuis le 1^{er} janvier 2011 de l'éco-PTZ et du crédit d'impôt « développement durable ». En 2011, entre 780 et 960 éco-PTZ ont été enregistrés dans la région selon le trimestre, pour 9 000 à 10 300 au plan national.

Le 1^{er} trimestre 2012 affiche le plus faible nombre de prêts attribués tant au plan régional que national, malgré le nouveau cumul possible entre éco-PTZ et crédit d'impôt (pour les foyers dont le revenu fiscal est < à 30 000 €) et malgré l'allongement possible de la durée de remboursement à 15 ans pour les travaux les plus onéreux. Les 590 éco-PTZ accordés au 1^{er} trimestre 2012 représentent un recul de 39 % par rapport au trimestre précédent et un recul de 26 % comparé au 1^{er} trimestre 2011.

Une aide mobilisée quasi-exclusivement pour les logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

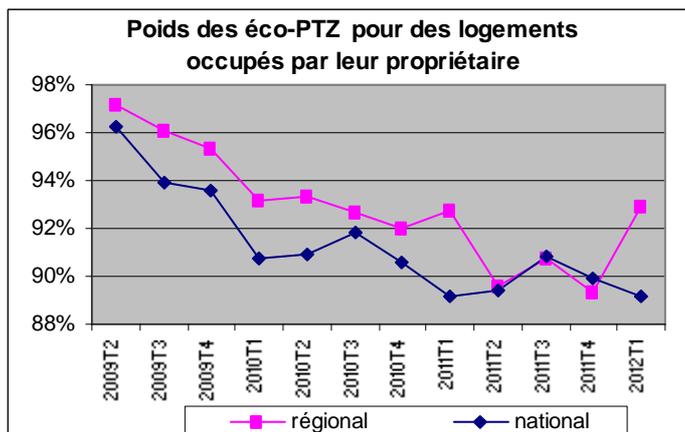
L'ensemble des logements occupés comme résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en copropriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

En Pays de la Loire, 96,4 % des logements ayant bénéficié de l'éco-PTZ lors des 12 derniers mois sont des maisons, alors que la part des maisons dans le parc des résidences principales est de 73 %. Après une poussée des demandes dans le collectif au 4^{ème} trimestre 2011, 96 % des demandes concernent une maison ce trimestre. Au niveau national, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible de 4 points : 92,8 % sur les 12 derniers mois. Ce chiffre est à comparer à la part des maisons dans les résidences principales existantes qui est de 55 %.

La majorité des aides est utilisée par des propriétaires occupants

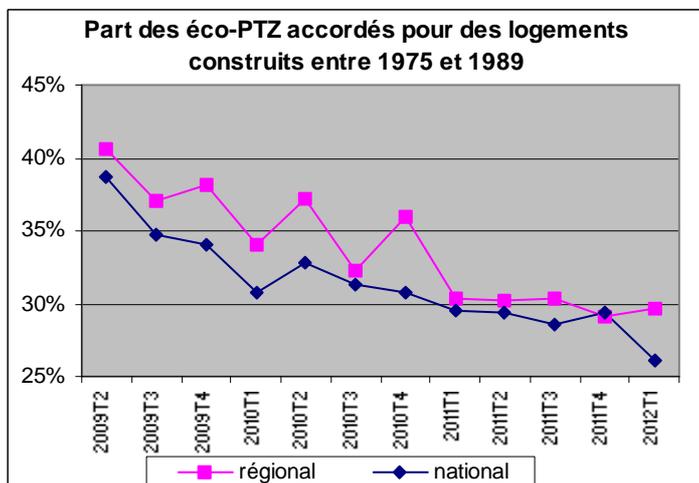
Sur les 12 derniers mois, 90,4 % des éco-PTZ accordés en Pays de la Loire l'ont été pour un logement occupé par son propriétaire. Hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé dans la région. Les propriétaires sont donc plus enclins à réaliser ces travaux permettant d'alléger la facture énergétique lorsqu'ils sont eux-mêmes occupants du logement. Après avoir été orientée à la baisse durant trois trimestres, la part des propriétaires est de 93 % ce trimestre. Au niveau national, la moyenne annuelle des aides mobilisées par des propriétaires occupants est assez voisine, à 89,9 %. Les valeurs du 1^{er} trimestre 2012 sont néanmoins fortement divergentes entre le national et la région (supérieur de 4 points pour les Pays de la Loire).

On peut également noter que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 1,0 % en Pays de la Loire contre 1,6 % France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Les logements construits entre 1975 et 1989 demeurent sur-représentés



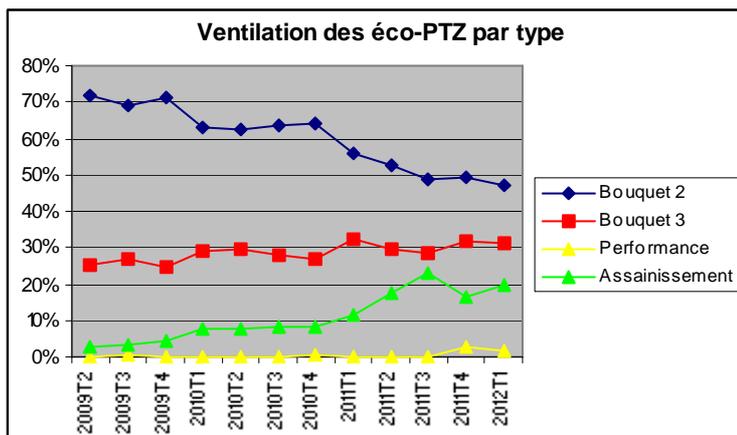
Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, au cours des douze derniers mois, 39 % des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1949, 30,2 % d'un logement construit entre 1949 et 1974 et 29,8 % d'un logement construit entre 1974 et 1989 (seuls les logements construits avant 1990 sont éligibles). La part des résidences principales hors parc HLM étant respectivement de 45,4 %, 27,4 % et 27,2 % dans la région, on constate une sur-représentation des logements construits entre 1948 et 1989. La part des logements construits de 1975 à 1989 est néanmoins en fort repli et est proche de 30 % depuis 5 trimestres, après avoir dépassé 37 % sur les 3 derniers trimestres de 2009.

Le constat est identique au niveau national : les logements construits entre 1975 et 1989 représentent sur un an 28,6 % des logements aidés pour 24 % des résidences principales hors parc HLM construites avant 1990. Depuis la mise en place de l'éco-PTZ, cette part décline également et est passée de 38,7 % à 26,1 % ce trimestre.

L'éco-PTZ finance principalement des bouquets de travaux

L'éco-PTZ peut s'appliquer, soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, soit à des travaux d'assainissement non collectif.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 79,9 % des prêts accordés en Pays de la Loire lors des 12 derniers mois et 91,3 % au plan national. Cette part est en fort repli depuis la mise en place de l'aide. Si la part des bouquets avec 3 travaux ou plus est relativement stable autour de 30 %, la part des bouquets 2 travaux est en fort repli et est passée de 72 % à 47 % dans la région entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2012.

Les travaux d'assainissement non collectif sont en progression et comptent pour 19,0 % dans la région, le double des 9,5 % observés France entière.

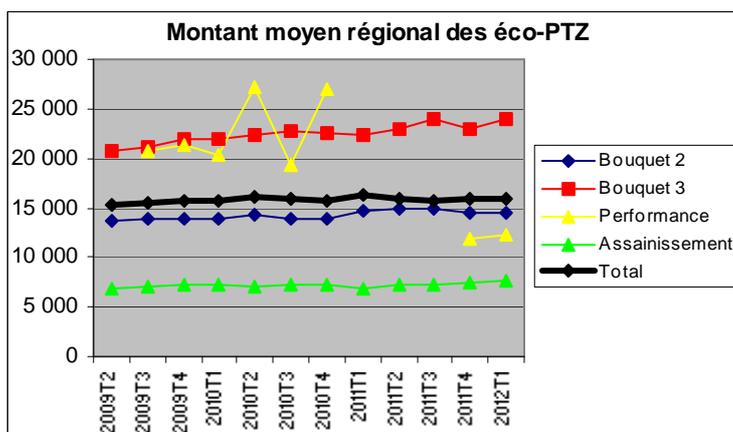
Enfin, environ 1 % des aides concerne une opération de performance énergétique seule.

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 77 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 62 % des bouquets en Pays de la Loire contre seulement 60 % au plan national. L'éco-PTZ finance, pour 42 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs, contre 39 % au niveau national. Dans 36 % des cas (40 % France entière), le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS) et dans 30 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables (ENR) contre 27 % France entière.

Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 15 925 €, soit 6,4 % de moins que le niveau national

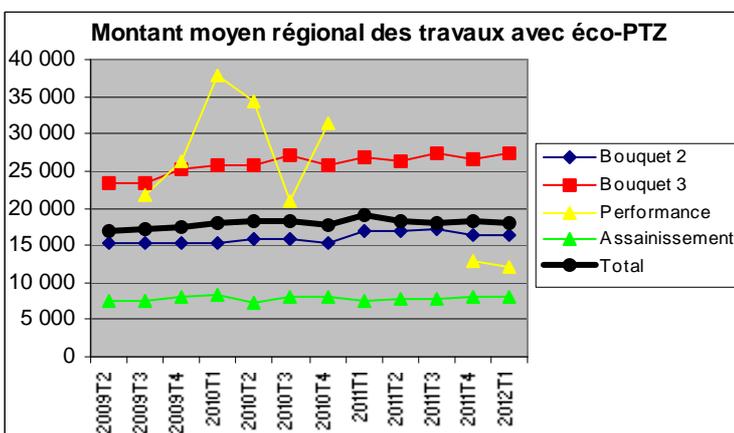
Le montant global des éco-prêts accordés dans la région est assez stable depuis la mise en place du dispositif et s'établit à 16 005 € au 1^{er} trimestre 2012. Sur douze mois, la moyenne est de 15 925 €, soit 6,4 % de moins que les 17 015 € observés au niveau national.

Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 343 € pour un assainissement non collectif, à 23 367 € pour un bouquet avec 3 travaux, en passant par 14 764 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des plafonds réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon. Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 14 % à la moyenne régionale, en lien avec le poids élevé (30 %) des travaux d'assainissement.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 18 108 €, inférieur de 8 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ est stable depuis un an et se situe à 18 107 € ce trimestre. La moyenne régionale s'établit à 18 108 € sur 12 mois. Cette moyenne est inférieure de 8 % aux valeurs nationales. Le montant des travaux est en fait identique pour les bouquets 2 et inférieur de 5 % pour les bouquets 3 et l'assainissement. La structure des travaux explique donc en partie cet écart de montant.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre environ 88 % du montant des travaux engagés. Cette couverture est 1 point plus élevée pour les bouquets 2 travaux que pour les bouquets 3 travaux (88 % contre 87 %). La prise en charge de l'éco-PTZ est plus importante pour les travaux d'assainissement (92,5 %).

Au niveau national, la couverture moyenne est plus faible de 1,2 point avec une différence marquée pour les travaux d'assainissement (83,7 % contre 92,5 %).

Données de cadrage

Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 29/06/2012.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs. Ainsi, les données de cadrage qui suivent sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 1^{er} trimestre 2012 : l'analyse repose sur 6 476 éco-PTZ exploités pour 6 967 éco-PTZ émis au 1^{er} trimestre 2012, soit 93,0% des prêts.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 35 715 éco-PTZ exploités pour 37 351 éco-PTZ émis entre avril 2011 et mars 2012, soit 95,6% des prêts.
- depuis la création du PTZ : l'analyse porte sur 191 193 éco-PTZ exploités sur 195 229 émis, soit 97,9% des prêts.

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

1^{er} trimestre 2012 :

| 1er trimestre 2012 | Bouquet 2 | Bouquet 3 | Performance | Assainissement | Total |
|--------------------|--------------|--------------|-------------|----------------|--------------|
| Loire-Atlantique | 87 | 59 | 0 | 26 | 172 |
| Maine-et-Loire | 74 | 47 | 0 | 21 | 142 |
| Mayenne | 39 | 32 | 9 | 10 | 90 |
| Sarthe | 23 | 17 | 0 | 8 | 48 |
| Vendée | 55 | 30 | 0 | 53 | 138 |
| Région | 278 | 185 | 9 | 118 | 590 |
| National | 3 606 | 2 244 | 13 | 613 | 6 476 |

12 derniers mois :

| avril 2011 / mars 2012 | bouquet 2 | bouquet 3 | performance | assainissement | total |
|------------------------|---------------|---------------|-------------|----------------|---------------|
| Loire-Atlantique | 505 | 321 | 0 | 175 | 1 001 |
| Maine-et-Loire | 393 | 235 | 0 | 95 | 723 |
| Mayenne | 162 | 121 | 30 | 72 | 385 |
| Sarthe | 207 | 116 | 0 | 42 | 365 |
| Vendée | 333 | 182 | 5 | 227 | 747 |
| Region | 1 600 | 975 | 35 | 611 | 3 221 |
| National | 20 870 | 11 386 | 68 | 3 391 | 35 715 |

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

1^{er} trimestre 2012 :

| 1er trimestre 2012 | Maison | Appartement | Total |
|--------------------|--------------|-------------|--------------|
| Loire-Atlantique | 97,1% | 2,9% | 172 |
| Maine-et-Loire | 95,8% | 4,2% | 142 |
| Mayenne | 85,6% | 14,4% | 90 |
| Sarthe | 100,0% | 0,0% | 48 |
| Vendée | 100,0% | 0,0% | 138 |
| Région | 95,9% | 4,1% | 590 |
| National | 92,0% | 8,0% | 6 476 |

12 derniers mois :

| avril 2011 / mars 2012 | Maison | Appartement | Total |
|------------------------|--------------|-------------|---------------|
| Loire-Atlantique | 96,4% | 3,6% | 1 001 |
| Maine-et-Loire | 98,5% | 1,5% | 723 |
| Mayenne | 90,4% | 9,6% | 385 |
| Sarthe | 95,1% | 4,9% | 365 |
| Vendée | 98,3% | 1,7% | 747 |
| Région | 96,4% | 3,6% | 3 221 |
| National | 92,8% | 7,2% | 35 715 |

Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

1^{er} trimestre 2012 :

| 1er trimestre 2012 | Propriétaires | Locataires | Vacants | Total |
|--------------------|---------------|------------|---------|-------|
| Loire-Atlantique | 97,7% | 0,0% | 2,3% | 172 |
| Maine-et-Loire | 87,3% | 12,7% | 0,0% | 142 |
| Mayenne | 93,3% | 6,7% | 0,0% | 90 |
| Sarthe | 100,0% | 0,0% | 0,0% | 48 |
| Vendée | 89,9% | 6,5% | 3,6% | 138 |
| Région | 92,9% | 5,6% | 1,5% | 590 |
| National | 89,1% | 8,7% | 2,2% | 6 476 |

12 derniers mois :

| avril 2011 / mars 2012 | Propriétaires | Locataires | Vacants | Total |
|------------------------|---------------|------------|---------|--------|
| Loire-Atlantique | 92,0% | 6,5% | 1,5% | 1 001 |
| Maine-et-Loire | 88,1% | 11,9% | 0,0% | 723 |
| Mayenne | 90,6% | 9,4% | 0,0% | 385 |
| Sarthe | 87,9% | 8,8% | 3,3% | 365 |
| Vendée | 91,4% | 7,9% | 0,7% | 747 |
| Région | 90,4% | 8,6% | 1,0% | 3 221 |
| National | 89,9% | 8,5% | 1,6% | 35 715 |

Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

1^{er} trimestre 2012 :

| 1er trimestre 2012 | avant 1949 | 1949-1974 | 1975-1989 | Total |
|--------------------|------------|-----------|-----------|-------|
| Loire-Atlantique | 27,3% | 40,7% | 32,0% | 172 |
| Maine-et-Loire | 43,7% | 22,5% | 33,8% | 142 |
| Mayenne | 37,8% | 35,6% | 26,7% | 90 |
| Sarthe | 66,7% | 20,8% | 12,5% | 48 |
| Vendée | 32,6% | 37,0% | 30,4% | 138 |
| Région | 37,3% | 33,1% | 29,7% | 590 |
| National | 38,5% | 35,4% | 26,1% | 6 476 |

12 derniers mois :

| avril 2011 / mars 2012 | avant 1949 | 1949-1974 | 1975-1989 | Total |
|------------------------|------------|-----------|-----------|--------|
| Loire-Atlantique | 33,4% | 33,6% | 33,1% | 1 001 |
| Maine-et-Loire | 46,9% | 26,7% | 26,4% | 723 |
| Mayenne | 39,2% | 37,1% | 23,6% | 385 |
| Sarthe | 49,6% | 26,6% | 23,8% | 365 |
| Vendée | 33,5% | 31,7% | 34,8% | 747 |
| Région | 39,0% | 31,2% | 29,8% | 3 221 |
| National | 37,0% | 34,4% | 28,6% | 35 715 |

Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

1^{er} trimestre 2012 :

| 1er trimestre 2012 | Isolation toiture | Isolation mur | Isolation vitres et portes | Chauffage ou ECS | Chauffage ENR | ECS source ENR | Total |
|--------------------|-------------------|---------------|----------------------------|------------------|---------------|----------------|--------|
| Loire-Atlantique | 62,3% | 46,6% | 76,7% | 38,4% | 23,3% | 4,8% | 368 |
| Maine-et-Loire | 62,0% | 39,7% | 79,3% | 35,5% | 33,9% | 0,0% | 303 |
| Mayenne | 59,2% | 54,9% | 84,5% | 26,8% | 28,2% | 7,0% | 185 |
| Sarthe | 62,5% | 45,0% | 67,5% | 37,5% | 27,5% | 10,0% | 100 |
| Vendée | 72,9% | 32,9% | 76,5% | 40,0% | 21,2% | 4,7% | 211 |
| Région | 63,7% | 43,4% | 77,8% | 36,1% | 26,8% | 4,3% | 1 167 |
| National | 63,6% | 43,6% | 76,5% | 37,4% | 20,2% | 5,7% | 14 445 |

12 derniers mois :

| avril 2011 / mars 2012 | Isolation toiture | Isolation mur | Isolation vitres et portes | Chauffage ou ECS | Chauffage ENR | ECS source ENR | Total |
|------------------------|-------------------|---------------|----------------------------|------------------|---------------|----------------|--------|
| Loire-Atlantique | 60,5% | 45,8% | 76,6% | 36,3% | 23,8% | 5,0% | 2 049 |
| Maine-et-Loire | 58,3% | 37,6% | 77,9% | 40,3% | 29,5% | 3,8% | 1 553 |
| Mayenne | 60,4% | 48,1% | 84,5% | 31,8% | 28,6% | 3,2% | 726 |
| Sarthe | 54,5% | 45,8% | 73,7% | 39,3% | 22,9% | 7,7% | 788 |
| Vendée | 74,2% | 36,3% | 74,0% | 31,7% | 22,5% | 5,6% | 1 258 |
| Région | 61,9% | 42,1% | 76,9% | 36,2% | 25,4% | 5,0% | 6 374 |
| National | 60,0% | 38,8% | 76,7% | 39,6% | 20,9% | 6,6% | 78 258 |

Montant moyen des éco-PTZ accordés

1^{er} trimestre 2012 :

| 1er trimestre 2012 | Bouquet 2 | Bouquet 3 | Performance | Assainissement | Total |
|--------------------|-----------|-----------|-------------|----------------|----------|
| Loire-Atlantique | 14 690 € | 25 483 € | - | 7 979 € | 17 378 € |
| Maine-et-Loire | 14 521 € | 23 016 € | - | 7 481 € | 16 292 € |
| Mayenne | 14 803 € | 24 255 € | 12 216 € | 7 160 € | 16 856 € |
| Sarthe | 13 455 € | 24 343 € | - | 7 420 € | 16 305 € |
| Vendée | 14 378 € | 21 498 € | - | 7 644 € | 13 340 € |
| Région | 14 497 € | 23 893 € | 12 216 € | 7 633 € | 16 005 € |
| National | 14 820 € | 24 334 € | 9 133 € | 7 372 € | 17 400 € |

12 derniers mois :

| avril 2011 / mars 2012 | Bouquet 2 | Bouquet 3 | Performance | Assainissement | Total |
|------------------------|-----------|-----------|-------------|----------------|----------|
| Loire-Atlantique | 15 049 € | 23 614 € | - | 7 655 € | 16 503 € |
| Maine-et-Loire | 14 724 € | 24 095 € | - | 7 456 € | 16 814 € |
| Mayenne | 15 599 € | 23 402 € | 11 354 € | 6 624 € | 15 996 € |
| Sarthe | 15 034 € | 23 842 € | - | 7 121 € | 16 922 € |
| Vendée | 13 806 € | 21 669 € | 15 713 € | 7 324 € | 13 765 € |
| Région | 14 764 € | 23 367 € | 11 977 € | 7 343 € | 15 925 € |
| National | 14 791 € | 24 084 € | 14 561 € | 7 016 € | 17 015 € |

Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

1^{er} trimestre 2012 :

| 1er trimestre 2012 | Bouquet 2 | Bouquet 3 | Performance | Assainissement | Total |
|--------------------|-----------|-----------|-------------|----------------|----------|
| Loire-Atlantique | 17 097 € | 28 704 € | - | 8 671 € | 19 805 € |
| Maine-et-Loire | 16 206 € | 26 488 € | - | 7 934 € | 18 386 € |
| Mayenne | 17 737 € | 28 537 € | 12 038 € | 7 320 € | 19 850 € |
| Sarthe | 14 184 € | 29 220 € | - | 7 585 € | 18 409 € |
| Vendée | 15 448 € | 24 210 € | - | 7 919 € | 14 461 € |
| Région | 16 382 € | 27 431 € | 12 038 € | 8 014 € | 18 107 € |
| National | 16 891 € | 28 533 € | 10 402 € | 8 561 € | 20 124 € |

12 derniers mois :

| avril 2011 / mars 2012 | Bouquet 2 | Bouquet 3 | Performance | Assainissement | Total |
|------------------------|-----------|-----------|-------------|----------------|----------|
| Loire-Atlantique | 17 168 € | 26 736 € | - | 8 646 € | 18 747 € |
| Maine-et-Loire | 16 499 € | 28 004 € | - | 8 173 € | 19 144 € |
| Mayenne | 18 800 € | 27 288 € | 11 718 € | 6 771 € | 18 667 € |
| Sarthe | 17 239 € | 27 910 € | - | 7 269 € | 19 483 € |
| Vendée | 15 135 € | 24 858 € | 17 920 € | 7 784 € | 15 288 € |
| Région | 16 755 € | 26 899 € | 12 604 € | 7 937 € | 18 108 € |
| National | 16 713 € | 28 329 € | 18 721 € | 8 383 € | 19 629 € |

Tout savoir sur l'éco PTZ (ou Avance remboursable sans intérêt)

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé 'éco-PTZ' et 'avance remboursable sans intérêt' depuis 2012, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il part du constat que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (aides ANAH ...). Le cumul avec le crédit d'impôt était possible jusqu'en 2010 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 45 000 € ; il a été supprimé en 2011 et est à nouveau possible en 2012 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 30 000 € sur les revenus de l'année 2010.

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée améliore sensiblement l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, cette durée peut être portée à 15 ans pour les travaux relatifs à des bouquets de 3 travaux ou pour les améliorations de performance énergétique globales. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 15 ans.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirot@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation des études et des statistiques

34 Place Viarme- BP 32 205
44022 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2012